



HAL
open science

Recherche en psychanalyse et psychopathologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Recherche en psychanalyse et psychopathologie. 2018, Sorbonne Paris Cité, Université Paris Diderot - Paris 7. hceres-02029829

HAL Id: hceres-02029829

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029829v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE N° 450
Recherche en psychanalyse et en
psychopathologie

ÉTABLISSEMENTS

Université Sorbonne Paris Cité
Université Paris Diderot

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jean-Luc Rinaudo, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Jean Luc RINAUDO, Université de Rouen - Normandie

Experts : M. Denis BROUILLET, Université de Montpellier
Mme Myriam DE LEONARDIS, Université de Toulouse - Jean Jaurès
M. Séverin GUIGNARD, Aix-Marseille Université
Mme Christine LE SCANFF, Université Paris-Sud - UPSud
M. François POMMIER, Université de Paris Nanterre

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Vincent DRU

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN MARS 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Recherche en psychanalyse et en psychopathologie* (ED 450) a été créée en 2001. Depuis la fusion des deux équipes d'accueil (EA) qui la composaient jusqu'en 2012, l'ED s'appuie sur le Centre de recherches psychanalyse, médecine et société (CRPMS, EA 3522) centrée sur la psychanalyse.

L'ED *Recherche en psychanalyse et en psychopathologie* est portée par l'Université Paris Diderot dans le cadre de la ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) Université Sorbonne Paris Cité (USPC). Elle s'appuie sur l'Institut de formation doctorale (IFD) de l'Université Paris Diderot pour ce qui concerne son fonctionnement administratif et elle est membre du Collège des écoles doctorales (CED) de la ComUE Université Paris Sorbonne Cité (USPC).

Sur la période du contrat en cours, l'ED compte en moyenne 230 doctorants inscrits, pour une cinquantaine d'enseignants-chercheurs titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR). En moyenne, 39 soutenances ont lieu chaque année.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED *Recherche en psychanalyse et en psychopathologie* est centrée exclusivement sur la psychanalyse. En ce sens, elle occupe une position singulière en France et au niveau international. Elle a la particularité de ne s'appuyer que sur une seule unité de recherche, l'EA 3522. Elle compte toutefois entre 200 et 250 doctorants, dont une quarantaine de nouveaux inscrits chaque année. L'encadrement doctoral est réalisé par 49 titulaires d'une Habilitation à diriger des recherches (HDR), dont plusieurs appartiennent à d'autres établissements. Les liens de l'ED avec l'EA 3522 et l'Unité de formation et de recherche (UFR) d'études psychanalytiques de l'Université Paris-Diderot sont donc très forts et le comité Hcéres peine à repérer, tant dans le dossier transmis qu'au cours de la visite, ce qui relève d'une politique scientifique de laboratoire de ce qui relève de celle de l'ED ou de UFR d'études psychanalytiques

L'ED *Recherche en psychanalyse et en psychopathologie* développe des coopérations scientifiques avec d'autres ED et instituts, notamment l'ED Sciences de la Terre et de l'Environnement et Physique de l'Univers (ED 560) et l'Institut de Physique du Globe de Paris, avec l'organisation de séminaires communs, et l'ED de Sciences Politiques (ED 234) et l'Institut des Humanités de l'Université Paris-Diderot autour d'un séminaire mensuel. Ces collaborations permettent une ouverture vers d'autres disciplines.

Depuis la dernière évaluation par l'AERES, l'ED s'est dotée de deux instances de gouvernance, un Bureau et un Conseil, et d'une commission d'admission. Le conseil est composé de 13 membres et un membre invité. Sa composition est conforme à l'arrêté de mai 2016. Toutefois, le nombre des doctorants élus au conseil reste faible, deux seulement, soit moins de 1% des doctorants inscrits. Trois membres extérieurs siègent également dans ce Conseil, ce qui est faible.

Le budget annuel de l'ED est de 19 000 €, consacré pour l'essentiel à la mobilité étudiante, à la participation aux manifestations scientifiques, aux frais de déplacement et de séjour sur les terrains de recherche et à la publication ou la traduction. L'ED bénéficie d'une gestionnaire dont le travail constitue un appui au fonctionnement de l'école doctorale.

La communication se fait essentiellement par courrier électronique à partir des listes de diffusion des directeurs de thèse et des doctorants. Le site web de l'ED, étroitement articulé à celui de l'UFR, présente un minimum d'informations.

Les postes d'Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), entre trois et huit au cours des cinq dernières années, sont comptabilisés au titre du financement des thèses. D'autres financements sont obtenus grâce à des bourses régionales, des bourses privées, des financements d'employeurs. Ainsi certains doctorants sont comptabilisés comme étant à la fois financés pour leur doctorat et en emploi. Près de 80% des doctorants sont en activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel et environ 30 % des doctorants bénéficient d'un financement dédié. Cet indicateur est en hausse de 11 points par rapport à la précédente évaluation. Une partie importante des doctorants financés correspond à des étudiants étrangers qui perçoivent des bourses de leurs universités ou pays d'origine (27/62 financements). Il faut toutefois noter que, pour ces doctorants, le montant des bourses de gouvernements étrangers n'est pas toujours au même niveau que celui d'un contrat doctoral. L'ED bénéficie par ailleurs de trois contrats doctoraux en moyenne par an, ce qui est peu. Enfin, deux thèses en cours sont financées par des Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). Ce nombre est peu élevé, malgré une campagne d'information et un accompagnement de la part de l'ED pour monter des projets.

La commission d'admission préside à la sélection des projets de thèse des candidats à une inscription en doctorat en fonction des critères d'originalité, de faisabilité, d'accès au terrain clinique, de la qualité académique et scientifique du dossier (par exemple mention bien au master), de l'adéquation du projet avec un des axes du laboratoire et du niveau de langue pour les doctorants étrangers. L'objectif est notamment de limiter le nombre des primo-entrants (70 en 2013 contre 47 en 2016) et des abandons. Le taux d'encadrement du directeur de thèse pressenti est également un critère de la commission. En cas d'avis défavorable, le motif du refus est indiqué au candidat. Cette commission auditionne également les candidats aux contrats doctoraux.

Le comité Hcéres souligne la forte attractivité internationale de l'ED, établie de longue date. Les accords-cadres passés avec des universités étrangères favorisent une importante mobilité entrante. La moitié des doctorants de l'ED *Recherche en psychanalyse et en psychopathologie* sont en effet des doctorants étrangers, du Brésil et de Chine principalement. On note également 15 cotutelles en moyenne par an depuis 2015, principalement avec le Brésil, le Canada, la Colombie et la Suisse. En revanche, malgré une politique incitative de l'ED (aide au montage des dossiers, opportunité de stages post-doctoraux), la mobilité sortante reste faible, notamment en raison de l'activité professionnelle de nombreux doctorants. Cette attractivité internationale contraste avec une plus faible attractivité nationale : en effet, plus de la moitié des doctorants ont obtenu un master à l'Université Paris Diderot.

L'ED semble peu impliquée dans le Collège des écoles doctorales (CED). Elle respecte les consignes sur la composition des jurys de soutenance et utilise modestement le questionnaire de suivi de carrière. Le directeur de l'ED est membre du CED et de sa commission internationale. Deux formations ont été proposées par l'ED au catalogue des formations mutualisées du CED via le Centre de Formation des Doctorant-e-s aux Initiatives Professionnelles (CFDip).

• Encadrement et formation des doctorants

Depuis 2014, chaque HDR peut encadrer jusqu'à 10 doctorants (y compris en co-tutelle ou en co-direction). Un effort a été réalisé puisque le taux d'encadrement moyen est de 4,5 doctorants par HDR, en baisse depuis 2012. Toutefois, en 2017, certains directeurs de thèse encadrent encore plus de 14 doctorants. La durée moyenne des thèses soutenues a également baissé par rapport au précédent contrat, passant en moyenne de neuf à six ans environ. L'ED met en place une politique pour réduire cette durée : entretien avec le directeur de l'ED pour les doctorants inscrits en quatrième année, mini-soutenance à deux ans. Le comité Hcéres n'a pas une vue précise du nombre d'abandons de thèse à la lecture du dossier et la visite n'a pas permis d'apporter de précisions sur ce point, ce qui est regrettable.

Un carnet du doctorant, remis aux doctorants de première année lors de la réunion de rentrée, permet de suivre les formations et les publications du doctorant. Il tient lieu de portfolio.

Une véritable politique de formation a été mise en place par l'ED : 120 heures (dont les séminaires des axes du laboratoire) sont obligatoires et 42 heures laissées au choix du doctorant sont financées par le budget de l'école doctorale. En revanche, il y a peu de participation des doctorants aux formations transversales du CFDip. L'ED met également en place des formations en langues et des formations sur les stratégies de publication. Des séminaires avec les partenaires institutionnels sont organisés. Un colloque à l'étranger a lieu chaque année avec la participation possible de 20 doctorants grâce à une subvention de l'UFR.

L'ED incite les doctorants à la publication avec l'exigence de deux publications avant soutenance.

Les doctorants prennent une part active dans la politique d'animation de l'ED au travers de l'organisation des journées doctorales, d'une université d'été annuelle, de tables rondes et de workshops. Le collectif *Psychadoc* fondé en 2012 organise des séminaires du soir, ouverts également aux étudiants de deuxième année de master.

Le comité de suivi individuel, institué par l'arrêté de mai 2016, est encore balbutiant. Il est partiellement mis en place depuis 2018, dans des formes variables. L'ED aurait intérêt à clarifier les objectifs et l'obligation réglementaire de ce comité de suivi individuel et à en formaliser la procédure, tant pour les doctorants que pour les encadrants et les membres de ces comités.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED organise une journée d'information sur l'insertion professionnelle des docteurs. Elle a signé des conventions et met en œuvre des coopérations avec des hôpitaux, des associations et la ville de Paris.

L'USPC organise un suivi des docteurs en partenariat avec d'autres ComUE d'Ile-de-France. Il en ressort que globalement 80 % des docteurs ont trouvé un emploi trois ans après la soutenance, dont un tiers à l'université, en France ou à l'étranger. Cependant cette étude conduite en 2016 porte sur 2229 docteurs de 2013 et concerne l'ensemble des docteurs diplômés ; elle ne permet pas de repérer spécifiquement le devenir des docteurs de l'ED *Recherche en psychanalyse et en psychopathologie*.

L'ED met en place une enquête sur le devenir des docteurs à N+1 et N+3 après leur soutenance, mais le nombre de répondants est très insuffisant pour que les résultats soient interprétables. Le fait que plus de 80 % des doctorants aient déjà un emploi à l'entrée en doctorat contribue certainement à la faible mobilisation de l'ED sur le suivi professionnel des docteurs, ce qui est dommage.

Le comité Hcéres considère que l'ED ne s'appuie que trop partiellement sur le devenir des docteurs pour construire sa politique et notamment son offre de formation.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Aucune procédure formelle d'autoévaluation n'a été mise en place au moment de la rédaction du bilan et du projet. Pour autant, l'ED est consciente de ses forces (dimension internationale), des points qu'elle a réussi à améliorer par rapport au précédent contrat (durée des thèses, taux d'encadrement) et de certaines de ses faiblesses qui sont indiquées avec des perspectives d'amélioration. Les objectifs de réduire la durée des thèses à cinq ans et de ramener le taux d'encadrement à huit doctorants par HDR au maximum semblent réalistes. Par ailleurs, le développement d'un partenariat avec l'Ecole de médecine de Pékin est mentionné dans le projet. La création d'une thèse à double compétence (recherche et formation à l'administration de services de soins) est envisagée.

Des échanges avec l'ED *Cognition, comportements, conduites humaines* ont été entamés avec l'objectif d'une réunification des écoles doctorales de psychologie et psychanalyse, dans le cadre de la ComUE USPC et de la fusion des établissements mais ils n'ont pu aboutir. Au cours de la visite, le comité Hcéres a appris que ce rapprochement était abandonné et que l'ED *Recherche en psychanalyse et en psychopathologie* débutait des prises de contacts avec l'ED *Sciences des sociétés*. Ce nouveau projet apparu quelques jours avant la visite est encore trop récent pour que le comité Hcéres puisse en comprendre les enjeux et en analyser les effets sur le devenir de l'ED.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED *Recherche en psychanalyse et en psychopathologie* a pris en compte certaines des recommandations de la précédente évaluation pour améliorer son fonctionnement, notamment au niveau de la gouvernance. Elle a une dimension internationale forte. Centrée sur la psychanalyse, elle revendique la pluridisciplinarité. La spécificité de l'école doctorale par rapport à l'équipe d'accueil et à l'UFR devrait être davantage affirmée. Les incertitudes sur le devenir des établissements et du périmètre des fusions ne permettent pas pour l'instant un cadre stable au sein duquel l'ED pourrait développer davantage ses missions en mettant en place des procédures opérationnelles.

- **Points forts**

- Une dimension internationale forte.
- La réelle implication et le dynamisme des doctorants dans la vie de l'ED.
- Des partenariats scientifiques nationaux et internationaux contribuant à la pluridisciplinarité.
- L'organisation d'une mini-soutenance au cours de la 2^e année favorable à une diminution de la durée de la thèse.

- **Points faibles**

- Une faible opérationnalisation du comité de suivi individuel.
- Un suivi insuffisant de l'insertion professionnelle et l'absence de prise en compte du devenir des docteurs pour structurer la politique de l'ED.
- Un nombre de contrats doctoraux insuffisant.
- Le fonctionnement entre l'école doctorale, le Centre de recherches psychanalyse, médecine et société (CRPMS) et l'UFR d'études psychanalytiques à clarifier.
- L'information sur les abandons (nombre et motif) est à améliorer.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

L'ED gagnerait à rendre plus visible ce qui la spécifie au regard de l'EA et de l'UFR.

Elle doit mettre en place des procédures rationnelles lui permettant d'être en conformité avec l'arrêté de mai 2016, en particulier concernant le comité de suivi individuel du doctorant.

Elle devrait ouvrir davantage son conseil à des représentants du monde socio-économique et augmenter le nombre de représentants des doctorants.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'établissement devrait accompagner l'ED pour la mise en œuvre d'une autoévaluation, en fin de contrat, et la prise en compte de celle-ci dans l'élaboration du projet.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Président

Référence

USPC/FH/2018-135

Monsieur Jean-Marc Geib

Directeur du Département des Formations

HCERES

2, Rue Albert Einstein

75013 Paris

Paris, le 9 juillet 2018

Objet : Observations sur le rapport d'évaluation

Ecole Doctorale 450 – Recherches en psychanalyse et psychopathologie

Monsieur le directeur,

L'école doctorale recherches en psychanalyse et psychopathologie et sa tutelle remercient le HCERES pour le rapport d'évaluation réalisé, et transmis le 5 juin 2018. Nous tenons également à remercier très sincèrement les évaluateurs des comités de visite pour la qualité des échanges et pour leur analyse.

Nous souhaitons néanmoins apporter les précisions suivantes :

En page 4 du rapport – 2 doctorants siègent au Conseil. Cela constitue bien 20% des membres élus du Conseil de l'ED. Notre composition du Conseil est conforme à l'arrêté du 25.05.2016 relatif à la formation doctorale. La remarque sur la disproportion entre les deux doctorants élus et le nombre de doctorants de l'ED (soit moins de 1%) ne semble pas s'appuyer sur les règles exigées par l'arrêté.

En page 5 du rapport – La notification concernant le peu d'implication de l'ED dans le CED semble en contradiction avec la suite du rapport qui fait bien état de notre pleine participation à la politique du CED.

En page 6 du rapport – Le comité de suivi individuel a bien été mis en place depuis avril 2017 et non pas depuis 2018 comme le stipule le rapport. Il est appliqué de manière stricte à l'ensemble des doctorants concernés (D2 et plus) comme le demande l'arrêté.

En page 6 du rapport – Concernant le manque de procédure formelle d'autoévaluation lors de la rédaction du bilan et projet, nous rappelons que nous avons suivi strictement les indications précises du CED et du référentiel de l'HCERES.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

La Présidente de l'Université Paris Diderot



Christine Clerici

Le Président de Université Sorbonne Paris Cité


Université
Sorbonne Paris Cité
François Houllier